# Réunion du 14 janvier 2023

L'an 2023 et le 14 janvier à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal MILLERIOUX, Maire.

Madame MILLERIOUX, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022.

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CHARRUYER Muriel, Mme CAURO Morgane, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, M. SOBOUL Jean-Pierre, Mme TYRREL Julie

Absents : -

Madame Morgane CAURO a été désignée secrétaire.

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Procurations :0
- Votants : 11

Date de la convocation : 9 janvier 2023
Date d'affichage : 9 janvier 2023

**Ref : 2023.01**

**A l'unanimité**
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

**Programme d'investissement voirie 2023 : devis – demande de subventions et plan de financement**

Madame Millérioux, Maire, rappelle que le Conseil Municipal prévoit en 2023 un programme d'investissement de sécurisation routière en agglomération sur les RD89 (route de Villegenon) et RD55 (abords de l'école) pour lequel des dossiers de demandes de subventions DETR et Conseil Départemental vont être constitués. Le dossier DETR doit être déposé avant le 16 janvier 2023. Le point est fait sur les devis des entreprises ayant remis une offre suivant le descriptif du C.I.T. (Cher Ingénierie des Territoires du Conseil Départemental). Les travaux consistent en la réalisation de plateaux surélevés, d'un chemin piétonnier sécurisé et de bandes rugueuses.

Le Conseil Municipal échange sur les propositions chiffrées des entreprises :
SAS AXIROUTE – montant 49 831.00 € HT / 59 757.20 € TTC.
COLAS - montant 70 250.00 € H.T./ 84 299.92 € TTC
ROBINEAU – montant 59 429 H.T. / 73 314.80 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise AXIROUTE pour un montant de 49 831 € HT soit 59 797.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite, pour la réalisation de ces travaux de voirie qui seront inscrits en section d'investissement 2023, une subvention Etat DETR au taux de 50% et une subvention Conseil Départemental au taux de 30% pour la réfection complète de cette voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal établit le plan de financement de cette opération comme suit :

| | |
|---|---|
| Montant total de l'opération : | 49 831.00 € H.T. |
| Subvention DETR 50 % : | 24 915.00 € |
| Subvention Conseil Départemental 30% | 14 949.30 € |
| Auto-financement : | 9 966.20 € |

**Ref : 2023.02**

**Information concernant le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire en quatre jours dans les écoles du SIRP Jars-Le Noyer**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Directeur Académique des services de l'Education Nationale relatif à l'organisation de la semaine scolaire et de la nécessité de renouveler la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire en quatre jours accordée en 2020 valide pour trois années.

Elle rédigera un courrier dans ce sens qui sera joint aux dossiers des deux directrices d'école et du courrier du Maire de Jars. Le dossier sera adressé aux services académiques avant le 28 février 2023.

La séance est déclarée close à 18h30

Fait à Le Noyer, le 14 janvier 2023

La Maire | La Secrétaire de séance

Chantal MILLERIOUX | Morgane CAURO

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 14 janvier 2023